

RENCONTRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Procès-verbal de la rencontre de la Direction générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le lundi 22 juin 2020, de 9 h à 9 h 30, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny

Sont présents : M. Jean-Marc Jean, directeur général
M. Pierre Coté, secrétaire général

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, procède à l'ouverture de la rencontre.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PDG-20-06-22-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Côté, secrétaire général, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

RENCONTRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Rencontre du lundi 22 juin 2020, à 9 h, au bureau de la direction générale, centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud situé au 157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

1.- OUVERTURE DE LA RENCONTRE

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MERCREDI 10 JUIN 2020

4.- DOSSIERS PRIORITAIRES

- 4.1- Adjudication du contrat de construction pour la réfection d'entrées et des trottoirs à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet)
- 4.2- Demande d'autorisation au Ministre pour financer à la charge du Centre de services scolaires de la Côte-du-Sud, le projet de réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
- 4.3- Nomination temporaire au poste de direction adjointe d'établissement à l'école de Saint-Cyrille (20 %)
- 4.4- Nomination au poste de direction d'établissement à l'école intégrée Notre-Dame-de-L'Assomption/de la Francolière (Berthier-sur-Mer)/(Saint-François) (100 %)

5.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MERCREDI 10 JUIN 2020**

PDG-20-06-22-02

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Côté, secrétaire général, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : QUE** le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la rencontre de la Direction générale du mercredi 10 juin 2020;

QUE le procès-verbal de la rencontre de la Direction générale du mercredi 10 juin 2020 soit approuvé tel que présenté.

Approuvé.-

4.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

4.1- **Adjudication du contrat de construction pour la réfection d'entrées et des trottoirs à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet)**

Le secrétaire général, monsieur Pierre Côté, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 27 mai 2020 pour le projet de réfection d'entrées et de trottoirs à l'école secondaire Bon-Pasteur (L'Islet);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 17 juin 2020 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Les Services EXP inc. recommandant l'octroi du contrat à Michel Gamache et Frères inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 135 407,85 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2019-2020.

PDG-20-06-22-03

En conséquence, il est **RÉSOLU** :

QUE le directeur général, monsieur Jean-Marc Jean, autorise l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit à Michel Gamache et Frères inc., pour un montant de 135 407,85 \$ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet;

QU'une copie originale de cette résolution soit signée par l'administrateur unique et conservée aux archives selon notre calendrier de conservation des documents; et

QUE le procès-verbal de cette rencontre soit déposé au livre des minutes.

Déclaration d'adoption

L'administrateur unique du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est habile à adopter et à apposer sa signature à la présente résolution conformément à la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique à l'organisation et à la gouvernance scolaires* sanctionnée le 8 février 2020.

Adopté.-

4.2- **Demande d'autorisation au Ministre pour financer, à la charge du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, le projet de réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)**

Le secrétaire général, monsieur Pierre Côté, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE la condition de la piste d'athlétisme de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault s'est détériorée au fil des années;

ATTENDU QUE la réfection de la piste d'athlétisme est un projet prioritaire du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud afin d'être en mesure d'assurer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a présenté un projet de réfection de la piste d'athlétisme de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement du site comprennent l'engazonnement par plaques, la mise en place de clôtures avec barrières doubles, simples et des entrées piétonnières, l'aménagement d'une aire asphaltée, d'un bac à sable pour le saut en longueur ainsi que de l'équipement divers pour les épreuves d'athlétisme;

ATTENDU l'échéancier qui prévoit la fin des travaux pour le 23 août 2021;

ATTENDU QUE le financement total autorisé par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est de 1 690 269,00 \$;

ATTENDU QU'il sera nécessaire d'obtenir un financement supplémentaire de 250 000,00 \$ remboursable sur dix (10) ans auprès de *Financement Québec* dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV*;

ATTENDU QUE la signature de la convention d'aide financière établit et confirme les engagements du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud envers *Financement Québec* pour les modalités entourant ledit financement.

PDG-20-06-22-04

En conséquence, il est **RÉSOLU** :

QUE le directeur général, monsieur Jean-Marc Jean, demande l'autorisation au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de réaliser le projet de réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault à la charge du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE dans un premier temps le ministre autorise le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à effectuer un emprunt à court terme pour le projet d'investissement;

QUE lorsque le projet sera réalisé et le coût final connu, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud demandera au Ministre l'autorisation de contracter un l'emprunt à long terme de 250 000,00 \$;

QU'une copie originale de cette résolution soit signée par l'administrateur unique et le secrétaire général et conservée aux archives selon notre calendrier de conservation des documents; et

QUE le procès-verbal de cette rencontre soit déposé au livre des minutes.

Déclaration d'adoption

L'administrateur unique du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est habile à adopter et à apposer sa signature à la présente résolution conformément à la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique à l'organisation et à la gouvernance scolaires* sanctionnée le 8 février 2020.

Adopté.-

4.3- Nomination temporaire au poste de direction adjointe d'établissement à l'école de Saint-Cyrille (20 %)

Le secrétaire général, monsieur Pierre Côté, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'adoption de la structure administrative des cadres d'établissement 2020-2021 portant le numéro de résolution *PDG-20-06-01-12*;

ATTENDU la nécessité de pourvoir au poste à la direction adjointe d'établissement à l'école de Saint-Cyrille (20 %) pour l'année scolaire 2020-2021;

ATTENDU la recommandation positive reçue et les démarches effectuées pour combler ce poste.

PDG-20-06-22-05

En conséquence, il est **RÉSOLU** :

QUE la direction générale procède à la nomination temporaire de madame Jessie Morin au poste de directrice adjointe d'établissement à l'école de Saint-Cyrille (20 %) [strate 5], du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021;

QU'une copie originale de cette résolution soit signée par l'administrateur unique et le secrétaire général et conservée aux archives selon notre calendrier de conservation des documents; et

QUE le procès-verbal de cette rencontre soit déposé au livre des minutes.

Déclaration d'adoption

L'administrateur unique du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est habile à adopter et à apposer sa signature à la présente résolution conformément à la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique à l'organisation et à la gouvernance scolaires* sanctionnée le 8 février 2020.

Adopté.-

4.4- Nomination au poste de direction d'établissement à l'école intégrée Notre-Dame-de-L'Assomption/de la Francoière (Berthier-sur-Mer)/(Saint-François) (100 %)

Le secrétaire général, monsieur Pierre Côté, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'adoption de la structure administrative des cadres d'établissement 2020-2021 portant le numéro de résolution *PDG-20-06-01-12*;

ATTENDU la nécessité de pourvoir au poste à la direction d'établissement à l'école primaire intégrée Notre-Dame-de-L'Assomption/de la Francoière (Berthier-sur-Mer) (Saint-François) (100 %);

ATTENDU l'offre de service d'un candidat ayant déjà œuvré pour notre organisation;

ATTENDU l'évaluation positive du candidat lors de ses divers mandats comme directeur d'établissement.

PDG-20-06-22-06

En conséquence, il est **RÉSOLU** :

QUE la direction générale procède à la nomination de monsieur Éric Lavoie au poste de directeur d'établissement à l'école primaire intégrée Notre-Dame-de-L'Assomption/de la Francoière (Berthier-sur-Mer)/(Saint-François) (100 %), [strate 7], à compter du 1^{er} juillet 2020;

QU'une copie originale de cette résolution soit signée par l'administrateur unique et le secrétaire général et conservée aux archives selon notre calendrier de conservation des documents; et

QUE le procès-verbal de cette rencontre soit déposé au livre des minutes.

Déclaration d'adoption

L'administrateur unique du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est habile à adopter et à apposer sa signature à la présente résolution conformément à la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique à l'organisation et à la gouvernance scolaires* sanctionnée le 8 février 2020.

Adopté.-

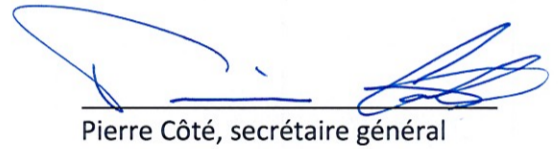
5.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PDG-20-06-22-07

II EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Côté, secrétaire général, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 9 h 30.


Jean-Marc Jean, président-directeur général


Pierre Côté, secrétaire général

